



20 septembre 2019

(19-6080)

Page: 1/8

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES MEMBRES

SUISSE

La communication ci-après, datée du 16 septembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

Les communications des autres pays développés Membres seront distribuées sous forme d'addenda au présent document.

1. Faisant suite aux rapports précédents¹, dont la teneur reste pertinente en ce qui concerne les objectifs et les aspects organisationnels de la coopération technique, le rapport de cette année décrit les activités menées par l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle (ci-après "l'IPI") dans le domaine de la coopération technique, entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019.² Rédigé selon la même structure que les rapports précédents, il établit une distinction entre les activités menées sur le plan multilatéral et celles qui sont menées sur le plan bilatéral. L'objectif des autorités suisses est d'assurer une coordination optimale des ressources disponibles, tant au niveau multilatéral que bilatéral, tout en évitant la duplication ou le chevauchement des programmes.

1 ACTIVITÉS MULTILATÉRALES – COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) ET DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

1.1 Recherches à titre gracieux pour l'OMPI en faveur des pays en développement

2. Depuis 1987, l'IPI contribue aux "Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement (WPIS)", que l'OMPI a mis en place et qu'elle utilise pour traiter les demandes individuelles de renseignements sur les brevets qui lui sont adressées (rapports de recherche sur l'état de la technique). En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'IPI participe aussi au volet des WPIS consacré à la "Coopération internationale en matière d'examen des brevets (ICE)". L'IPI ne fournit donc pas seulement des "rapports de recherche sur l'état de la technique", mais aussi des "rapports de recherche et d'examen". Les rapports de ce type sont fournis pour faciliter le dépôt de demandes nationales de brevets dans les pays bénéficiaires. Le programme aide les offices nationaux des brevets à consolider leurs compétences en matière de procédures de recherche et

¹ Liste des rapports précédents: documents IP/C/W/12/Add.3 du 13 septembre 1995, IP/C/W/34/Add.2 du 17 septembre 1996, IP/C/W/77/Add.3 du 30 septembre 1997, IP/C/W/109/Add.1 du 4 septembre 1998, IP/C/W/154/Add.2 du 8 octobre 1999, IP/C/W/203/Add.1 du 13 septembre 2000, IP/C/W/306/Add.3 du 18 septembre 2001, IP/C/W/377/Add.9 du 24 janvier 2003, IP/C/W/408/Add.4 du 14 novembre 2003, IP/C/W/426/Add.2 du 8 septembre 2004, IP/C/W/455 du 5 octobre 2005, IP/C/W/476 du 14 septembre 2006, IP/C/W/496 du 28 septembre 2007, IP/C/W/514/Add.4 du 17 octobre 2008, IP/C/W/536/Add.3 du 20 octobre 2009, IP/C/W/550/Add.2 du 20 octobre 2010, IP/C/W/560/Add.5 du 14 octobre 2011, IP/C/W/582/Add.4 du 25 octobre 2012, IP/C/W/593/Add.5 du 4 octobre 2013, IP/C/W/593/Add.5 du 4 octobre 2014, IP/C/W/610/Add.3 du 1^{er} octobre 2015, IP/C/W/617/Add.2 du 14 octobre 2016, IP/C/W/632/Add.5 du 6 octobre 2017 et IP/C/W/647/Add.1 du 18 octobre 2018.

² Sauf indication contraire.

d'examen, et contribue à renforcer le système des brevets et la sécurité juridique dans le monde entier.

3. Entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019, l'IPI a effectué gratuitement, à la demande de l'OMPI, des recherches pour les pays suivants:

Pays	Nombre de recherches
Recherches dans le cadre de l'ICE:	
Djibouti	6
Kenya	3
Madagascar	4
Recherches dans le cadre des WPIS:	
-	-
Total	13

2 ACTIVITÉS BILATÉRALES

2.1 Programme global pour la propriété intellectuelle

4. Le Programme global pour la propriété intellectuelle (GPIPR) est un programme de coopération internationale, financé par le Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) et mis en œuvre par l'IPI. Le GPIPR a pour objectif général d'améliorer le régime de la propriété intellectuelle dans les pays partenaires de la Suisse. Les domaines d'action du GPIPR peuvent être classés dans les catégories suivantes (liste non exhaustive):

- politique, stratégie et législation en matière de propriété intellectuelle;
- enregistrement, bonne gouvernance et amélioration de l'administration des droits de propriété intellectuelle (DPI);
- acquisition et utilisation des DPI (en particulier par le secteur privé et les organisations de producteurs);
- respect des DPI; et
- transfert de connaissances et de technologies.

5. Le GPIPR est en activité depuis la fin de 2018. Les premières actions mises en œuvre dans le cadre du GPIPR sont consignées dans le présent rapport.

2.2 Chine

6. Au cours de la période considérée, l'IPI a accueilli une délégation de fonctionnaires de l'Office de la propriété intellectuelle de la province du Zhongshan de la République populaire de Chine, qui se sont familiarisés avec le système suisse de protection des droits de propriété intellectuelle.

2.3 Colombie

7. La deuxième phase du Projet Colombie-Suisse sur la propriété intellectuelle (COLIPRI) met en œuvre des activités de coopération entre le gouvernement suisse et le gouvernement colombien. Il est financé par le SECO au titre du GPIPR et mis en œuvre par l'IPI. Sa durée est de quatre ans (2019-2023) et il est doté d'une contribution non remboursable du SECO d'un montant de 1 489 000 CHF, à laquelle s'ajoutent des contributions en nature du gouvernement colombien.

8. L'objectif général de ce projet est de contribuer à ce que les entrepreneurs, créateurs, chercheurs et producteurs de Colombie bénéficient d'une amélioration du système de propriété intellectuelle.

9. Trois résultats contribueront à cet objectif général:

Résultat A: mise à jour, application et respect de la politique nationale de la propriété intellectuelle conformément au plan d'action pertinent;

Résultat B: fourniture de services efficaces et conviviaux par les entités chargées de l'enregistrement et de l'administration des DPI; et

Résultat C: promotion, par les entités chargées des DPI, les établissements universitaires et le secteur privé, de l'acquisition, de l'utilisation et du transfert des DPI aux utilisateurs potentiels.

10. Les premières activités seront mises en œuvre au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport.

2.4 Costa Rica

11. Pendant la période considérée, l'IPI a organisé deux ateliers au Costa Rica:

- en septembre 2018, 15 représentants de l'organisme costaricien chargé de la propriété intellectuelle ont reçu une formation sur les brevets et la brevetabilité des inventions biotechnologiques;
- en octobre 2018, 35 représentants d'entreprises en démarrage, de PME, de sociétés de conseil pour PME, d'offices de transfert de technologie universitaire et de l'organisme costaricien chargé de la propriété intellectuelle ont reçu une formation sur la propriété intellectuelle et les PME.

2.5 Ghana

12. La deuxième phase du Projet Ghana-Suisse sur la propriété intellectuelle (SGIP-II) a été lancée en janvier 2016. L'objectif général du projet est de contribuer au développement socioéconomique du Ghana par la promotion de l'utilisation et de la protection des DPI. Comme la première phase du projet, la deuxième phase est financée par le SECO, tandis que l'IPI agit en qualité d'organisme d'exécution pour le projet.

13. La deuxième phase du projet compte quatre objectifs de résultat. Les activités menées au titre de chaque résultat au cours de la période considérée sont énoncées ci-après:

Résultat A: mise en place d'un environnement favorable à la propriété intellectuelle et amélioration de la fourniture de services destinés aux utilisateurs de propriété intellectuelle.

- Le personnel du nouvel Office de la propriété industrielle a intégré ses nouveaux locaux en septembre 2018. Les formations ci-après ont été dispensées au personnel du nouvel office:
 - novembre 2018: dessins et modèles industriels;
 - avril/mai 2019: marques.

14. Une formation supplémentaire sur les brevets est en cours d'organisation et devrait avoir lieu en octobre 2019.

- En novembre 2018, un cours de formation d'une journée sur les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle a été dispensé à certains députés au Parlement ghanéen à Accra.

Résultat B: encourager l'augmentation de la commercialisation des DPI par les instituts de recherche et les PME:

- Des liens ont été établis avec le Département du Registre général et l'OMPI en vue d'organiser un atelier sur les politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle à l'intention des établissements de recherche et des universités. Cet atelier a eu lieu en octobre 2018 à Accra.
- Des liens ont été établis avec le Département du Registre général et l'OMPI en vue d'organiser un atelier intitulé "Atelier national sur l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et l'évaluation de la propriété intellectuelle pour les universités et les établissements de recherche". Cet atelier a eu lieu en mai 2019 à Accra.

Résultat C: améliorer la protection et l'application des DPI afin d'accroître les avantages économiques des titulaires de droits et de protéger les consommateurs contre les marchandises non conformes:

- Dans le cadre du projet, l'élaboration d'une stratégie d'information et de sensibilisation du public a été engagée conjointement avec l'Office du droit d'auteur du Ghana. L'élaboration de cette stratégie devrait être achevée au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport.
- Une étude visant à étudier l'incidence économique du droit d'auteur sur l'économie ghanéenne a été lancée en mai 2018. Elle est fondée sur la méthodologie de l'OMPI qui a été utilisée pour diverses études similaires au cours des dernières années. Elle est désormais achevée et le processus rédactionnel devrait prendre fin en août 2019.
- Une formation à l'intention des fonctionnaires des douanes a été organisée en janvier/février 2019 par l'Organisation mondiale des douanes à Accra. Cette formation, intitulée "Atelier sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, sur la santé et sur la sécurité", visait à aider les fonctionnaires des douanes à identifier les marchandises pirates et à comprendre la menace qu'elles représentent pour la sécurité du grand public. La même formation avait été dispensée en juin 2018 à un autre groupe de fonctionnaires des douanes.
- Une séance de formation finale a été organisée à l'intention des Départements de la police judiciaire (CID) en octobre 2018 à Accra. Cette formation était conçue pour présenter le système ghanéen de la propriété intellectuelle aux CID et leur montrer comment mener des enquêtes sur des délits liés à la propriété intellectuelle.

Résultat D: accroître la protection juridique des indications géographiques pour améliorer la commercialisation des produits traditionnels, au bénéfice des communautés rurales et artisanales:

- Des activités d'information ont été menées auprès de certains producteurs et formateurs potentiels pendant la période considérée. Les travaux d'enregistrement des indications géographiques devraient commencer au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport.

2.6 Indonésie

15. La deuxième phase du Projet Indonésie-Suisse sur la propriété intellectuelle (ISIP) a commencé en mai 2017 et est axée sur l'économie créative, les capacités de la Direction générale de la propriété intellectuelle (DGIP) et le développement du système relatif aux indications géographiques. Ce projet est financé par le SECO et mis en œuvre par l'IPI. Ses objectifs répondent à la priorité du Président indonésien consistant à renforcer le secteur de l'économie créative de l'Indonésie. En ce qui concerne le volet du projet relatif aux indications géographiques, la première phase portait sur l'enregistrement juridique tandis que la deuxième phase est consacrée au développement de la chaîne de valeur et de l'accès aux marchés pour ces producteurs. Une liste succincte des principales activités mises en œuvre pendant la période considérée figure ci-après:

Résultat A: Soutien, au niveau des pouvoirs publics, de la protection et de la commercialisation des droits de propriété intellectuelle ainsi que du développement de l'économie créative indonésienne. Les activités ci-après ont été mises en œuvre:

- soutien en faveur de l'organisme de gestion collective pour la littérature (PRCI) pour la création d'une base de données des membres, d'un site Web, de brochures et d'une vidéo promotionnelle sur le droit d'auteur dans le domaine de la littérature;
- soutien en faveur de l'organisme de gestion collective pour la musique nationale (LMKN) et des huit autres organismes de gestion collective pour la musique en Indonésie en vue de l'obtention d'un consensus sur les modalités de perception et de redistribution des redevances; assistance juridique pour la rédaction de la réglementation pertinente;
- élaboration d'un manuel sur les DPI et activités de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle à l'intention de l'INNOVA (Agence de promotion de l'innovation).

Résultat B: assistance technique à la DGIP et renforcement des capacités de celle-ci afin de mieux servir les utilisateurs de droits de propriété intellectuelle. Les activités ci-après ont été mises en œuvre:

- formation des juges de la Cour suprême aux meilleures pratiques juridictionnelles concernant la contrefaçon et la falsification des marques (avec le concours de la MIAP, organisation de lutte contre la contrefaçon);
- formation sur les politiques relatives aux dessins et modèles industriels et sur l'examen des dessins et modèles industriels, destinée à la DGIP; et
- formation à la résolution des litiges en matière de propriété intellectuelle par le règlement alternatif des différends, destinée à la DGIP, et élaboration de lignes directrices concernant le règlement alternatif des différends.

Résultat C: soutien stratégique des indications géographiques indonésiennes pour accroître durablement leur valeur économique et renforcer la capacité de l'association des producteurs d'indications géographiques. Les activités ci-après ont été mises en œuvre:

- contributions universitaires et organisationnelles à la mise en place d'un programme d'études sur les indications géographiques à l'université UNPAD (formation de formateurs, conseils et avis d'experts);
- formation à l'amélioration de la production et à la manutention après-récolte, destinée à l'indication géographique "sel d'Amed";
- formation au fonctionnement du secrétariat d'une MPIG (communauté de protection d'une IG) (indication géographique "sel d'Amed");
- achèvement de la réalisation d'une vidéo de promotion et d'un matériel de commercialisation pour l'indication géographique "café de Bajawa";
- formation de membres de l'association de producteurs d'une indication géographique sur l'organisation et les services (indication géographique "café de Bajawa");
- réalisation de deux études de marché, destinées aux indications géographiques "café de Bajawa" et "ikat de Sikka", en Suisse/en Europe;
- enregistrement, en qualité de personnes morales, des associations de producteurs des trois indications géographiques mentionnées ici et élaboration d'un Code de pratique pour ces trois indications géographiques;
- renforcement des capacités des MPIG en ce qui concerne la gestion d'une indication géographique (les trois indications géographiques);

- fourniture d'une aide pour la modification et la nouvelle présentation de la liste de spécifications relative à l'indication géographique "ikat de Sikka" et à l'indication géographique "sel d'Amed" pour mieux répondre à la demande du marché;
- formation au fonctionnement du secrétariat d'une MPIG (indication géographique "ikat de Sikka");
- aide à l'organisation d'enchères pour l'indication géographique "ikat de Sikka" et d'un marché d'une durée de trois jours à Jakarta; et
- mise au point de sites Web pour ces trois indications géographiques et formation à l'utilisation efficace des sites Web pour l'accès aux marchés.

2.7 Iran

16. L'IPI a organisé deux séminaires à Téhéran sur le thème de la commercialisation de la propriété intellectuelle pour les universités, les entreprises en démarrage et les parcs technologiques. Au cours de ces séminaires, qui ont eu lieu du 3 au 5 février et les 15 et 16 avril 2019 respectivement, de nombreux participants de différentes universités, d'entreprises en démarrage et de parcs technologiques ont bénéficié des interventions d'experts de l'IPI ainsi que d'experts des universités suisses.

17. Le premier séminaire a porté principalement sur le thème des conditions des transferts de technologie et de la commercialisation de la propriété intellectuelle au regard des données d'expérience et des meilleures pratiques de la Suisse et le second séminaire a traité plus en profondeur des écosystèmes entrepreneuriaux, des incidences financières, économiques et sociales de la commercialisation de la propriété intellectuelle et des questions d'ordre pratique concernant les contrats et accords pertinents.

18. À l'heure actuelle, le Projet Iran-Suisse sur la propriété intellectuelle (IRSIP) fait l'objet de discussions avec l'organisation partenaire iranienne en vue d'un lancement en 2020. Ce projet envisage le renforcement du système iranien de propriété intellectuelle afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle ainsi que de produire un effet positif sur le développement économique de l'Iran.

2.8 Myanmar

19. Dans le cadre du GPIPR, une mission exploratoire en vue d'un projet a été conduite au Myanmar en mai 2019 afin de définir les grandes lignes d'une aide éventuelle en faveur de ce pays.

2.9 Pérou

20. En juin 2019, dans le cadre du GPIPR, la Suisse a engagé avec le Pérou un projet de coopération technique d'une durée de deux ans et demi (jusqu'à la fin de 2021) et comportant les volets suivants:

Volet A: accroissement des capacités du système péruvien de protection des indications géographiques et amélioration de l'évaluation des produits péruviens bénéficiant d'une appellation d'origine.

Volet B: sensibilisation des industries créatives et des organismes gouvernementaux en ce qui concerne l'utilisation du droit d'auteur.

Volet C: activités de sensibilisation en ce qui concerne la brevetabilité et les demandes de brevets par le secteur privé.

21. La première activité menée au titre de ce projet a été la formulation d'observations concernant le projet de règlement sur les indications géographiques du Pérou.

2.10 Philippines

22. En mai 2019, dans le cadre du GPIPR, un expert de l'IPI en matière de brevets a participé en qualité de formateur à l'Atelier national de l'OMPI sur la recherche et l'examen des inventions relatives aux ressources génétiques, qui s'est tenu à Manille (Philippines). L'intervention de l'expert de l'IPI a été financée par le SECO. Ce séminaire a permis de former 30 représentants de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPIL).

2.11 Serbie

23. La deuxième phase du Projet Serbie-Suisse sur la propriété intellectuelle (SSIP-II) a été lancée en juillet 2017. Le projet vise à accroître l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en Serbie. L'objectif est de contribuer au renforcement de la compétitivité, d'accroître la valeur ajoutée des produits serbes et de produire un effet positif sur le développement économique de la Serbie.

24. La protection des indications géographiques présente un intérêt particulier pour le gouvernement serbe.

25. Les domaines de coopération sont notamment les suivants:

- l'accroissement de la demande de protection de la part des utilisateurs de propriété intellectuelle et des profits tirés de leurs DPI;
- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, ainsi que l'application des indications géographiques afin de contribuer aux avantages économiques et sociaux des producteurs et des consommateurs; et
- le renforcement des capacités de valorisation sur le marché des produits bénéficiant d'indications géographiques de manière à mieux vendre les produits traditionnels au profit des communautés rurales et artisanales.

26. Les activités ci-après ont été menées pendant la période considérée:

Dans le cadre du volet A "amélioration du cadre juridique et institutionnel des IG afin de contribuer aux avantages économiques et sociaux des producteurs d'IG et des consommateurs":

- analyse complète concernant le statut et le potentiel des IG pour les produits non agricoles y compris évaluation des capacités juridiques et institutionnelles; réalisation d'un inventaire des produits présentant le plus de potentiel et des forces, faiblesses, possibilités et menaces les concernant (analyse SWOT);
- rédaction de lignes directrices pour l'application des règles de flexibilité concernant les exploitants du secteur alimentaire, les inspections et les autres petits producteurs traditionnels de lait et de produits laitiers; et
- financement, au titre du projet, de l'intervention d'experts spécialisés qui ont appuyé le processus de certification d'une appellation d'origine protégée ("fromage de Zlatař") dans le sud de la Serbie.

Dans le cadre du volet B, "renforcement des capacités de valorisation sur le marché des produits bénéficiant d'IG":

- approbation d'un plan d'activité stratégique pour l'Association serbe des producteurs d'IG lors de l'assemblée générale de cette organisation;
- fourniture d'un appui technique continu au conseil d'administration et aux membres de l'Association des producteurs d'IG "Original" pour qu'ils renforcent leurs capacités organisationnelles;

- organisation d'un atelier pour l'Association serbe des producteurs d'IG avec le président de l'Association suisse des AOP-IGP à Belgrade en novembre 2018;
- participation de l'Association serbe des producteurs d'IG à la promotion et à la publicité de manifestations telles que le Salon de la gastronomie de Belgrade et le marché de Noël à Novi Sad, en novembre 2018, et le Marché nocturne de Belgrade, en décembre 2018;
- promotion sur les médias sociaux et production d'imprimés visuels pour un groupe de produits bénéficiant d'une indication géographique;
- financement d'une analyse de marché complète concernant les circuits de distribution et les attentes des consommateurs à l'égard des produits bénéficiant d'indications géographiques sur le marché serbe; et
- production d'une vidéo promotionnelle sur les produits traditionnels alimentaires et non alimentaires en Serbie.

Dans le cadre du volet C, "accroissement de la demande de protection de la part des utilisateurs de propriété intellectuelle et des profits tirés de leurs DPI":

- en novembre 2018, organisation d'une conférence internationale conjointe à Belgrade, intitulée "Industrie 4.0", et activités de sensibilisation à l'importance de l'adoption d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle pour les entreprises en démarrage, avec le Parc scientifique et technologique de Serbie.
-